

L'audit énergétique réglementaire

La **loi DDADUE (loi 2013-619 du 16/07/2013)**, transposition de la **directive européenne 2012/27/UE**, impose aux entreprises :

- De plus de 250 salariés **OU**
- Dont le CA est supérieur à 50 millions d'euros et le total de bilan supérieur à 43 millions d'euros

De réaliser un audit énergétique réglementaire.

Cet audit énergétique doit être renouvelé tous les 4 ans et couvrir 80% de la facture énergétique du SIREN.

Vous souhaitez profiter de l'obligation réglementaire pour amorcer ou consolider votre démarche d'efficacité énergétique ?

Rozo vous accompagne jusqu'à la remise de l'audit sur la plate-forme ADEME via les 4 phases suivantes :

- Identification du périmètre à auditer
- Réaliser l'échantillonnage (si les conditions le permettent) afin d'ajuster le périmètre d'audit
- Réalisation de l'audit suivant les **normes NF EN 16247-1-2-3 et 4**
- Assistance à la mise en ligne de l'audit sur la plate-forme ADEME.

Pourquoi choisir Rozo ?

Chez Rozo, l'audit énergétique réglementaire n'est pas qu'un 'tampon sur un rapport'. Rozo vous accompagne dans l'analyse de votre maturité énergétique sur toute la démarche de management de l'énergie. Ce sont tous les leviers de diminution de votre facture énergétique (prix de la molécule ou de l'électron, transport, taxes, énergie réactive, dépassements, ...) qui sont pris en compte

Transformez l'essai ! L'objectif est ensuite de mettre en place les actions les plus intéressantes, conformément à votre politique. Rozo peut se positionner comme interlocuteur unique de ses clients dans la mise en place de leur démarche d'efficacité énergétique.

Suite à la réalisation de l'audit, nous pouvons réaliser un accompagnement sur-mesure en fonction de vos besoins :

- Une piste d'économie d'envergure à creuser ? Nous réalisons un audit approfondi.
- Une préconisation à mettre en place ? Nous vous accompagnons via un AMO.
- Vous souhaitez pousser la démarche et vous engager dans l'ISO 50 0001 ?
- Vous souhaitez former vos interlocuteurs énergie ? Suivez le programme PRO-REFEI
- Un investissement à réaliser pour diminuer votre consommation ? Pensez aux CEE standards ou spécifiques.